

Commune de LANCRANS

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON DE BELLEGARDE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 10 Avril 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 Avril 2017

Président : Monsieur Christophe MAYET, Maire de Lancrans.

<i>Etaient présents</i>	Mesdames Françoise DUCRET - Marie PEREIRA - Marie-Line VISTALLI - Marjorie MONLOUBOU - Catherine LEVRIER - Fabienne CESAR Messieurs Christophe MAYET - Christian DECHELETTE - Hervé PERRIN-CAILLE - Benjamin VIBERT - Guy BEAUREPAIRE - Dominique SCHICKER
<i>Excusés</i>	Régine LANÇON donne pouvoir à Marie-Line VISTALLI Jean-Marc COUTURIER donne pouvoir à Dominique SCHICKER
<i>Absent :</i>	Bernard DUBUISSON
<i>Secrétaire de séance</i>	Benjamin VIBERT
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 12 Votants : 14

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 13 Mars 2017

Le Conseil Municipal approuve sans observation et à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal en date du 13 Mars 2017.

2. Délibération 2017-04-01 Acquisition de la parcelle E 1073 située à Très Moulin appartenant à la Sté Industrielle Bellegarde/Oyonnax

Monsieur le Maire expose que la parcelle E 1073 située à l'entrée du village, lieudit Très Moulin, cadastrée E 1073 d'une contenance de 1800 m² située en zone N, est la propriété de Monsieur André LAFFAY.

Cette parcelle n'est pas entretenue régulièrement, or afin de faciliter les actions d'entretien et de gestion de ce terrain, situé en bordure de la Route Départementale et à l'entrée du village, il a été proposé à Monsieur André LAFFAY d'en céder la propriété à la Commune.

La Commune de Lancrans lui a fait une offre à 900 € (Neuf cents Euros) et Monsieur André LAFFAY a accepté.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cet achat.

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

CONSIDERANT que cette acquisition ne fait pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 180 000 €, un avis des domaines n'est pas nécessaire,

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle acquisition foncière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- ✓ Décide d'acheter la parcelle cadastrée E n° 1073 pour une contenance de 1800 m² sise lieudit Très Moulin LANCRANS appartenant à Monsieur André LAFFAY, moyennant le prix de neuf cents euros.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé sous la forme d'un acte administratif, l'ensemble des droits, frais et taxes seront à la charge exclusive de la Commune de Lancrans, qui s'y engage expressément.
- ✓ Le règlement de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 2111.

3. Délibération 2017-04-02 Attribution subvention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain (OPAH-RU)

Monsieur le Maire rappelle que :

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain (OPAH-RU), qui a pour objectif d'améliorer les logements anciens du parc privé, sur son territoire, en apportant :

- ✓ Des conseils, en particulier dans le domaine des économies d'énergie,
- ✓ Des aides financières accordées, (sous condition de ressources), aux propriétaires occupants, réalisant des travaux d'amélioration de leur résidence principale,
- ✓ Des aides financières accordées (sans condition de ressources), aux propriétaires de logements locatifs anciens et vétustes, ou de logements vacants destinés à la location, réalisant des travaux d'amélioration complets.

Depuis le 25 Novembre 2011, la convention d'OPAH-RU, signée par l'ensemble des partenaires ; l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil Général de l'Ain, la Communauté de Commune du Pays Bellegardien (C.C.P.B.) et ses 15 Communes membres, est effective sur le territoire de la C.C.P.B.

Il propose à l'Assemblée de donner un avis sur l'attribution des subventions qui seront versées directement au propriétaire ;

Propriétaire bailleur	Total des subventions	Dont part communale
Carole BRACHET - Lancrans	37 577 €	2404 €

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le propriétaire bailleur, Madame Carole BRACHET remplit les conditions nécessaires pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH RU, suivant les dispositions relatives aux subventions conditionnées par l'existence d'une subvention ANAH, selon l'article 5-4-1 de la convention n° 1,

CONSIDERANT que les engagements pris par les partenaires financiers dans le cadre de la convention n° 1 de l'OPAH-RU sont conformes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide d'attribuer une subvention de 2404 € à Madame Carole BRACHET,

- ✓ Précise que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget,
- ✓ Charge Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux finances, à verser la somme de 2404 € à Madame Carole BRACHET.

4. Discussion sur la participation à l'assainissement collectif

Monsieur Benjamin VIBERT Conseiller en charge de l'eau et de l'assainissement, expose que le Conseil Municipal a pris, en date du 14 Octobre 2013, une délibération qui fixait la participation

JF.

à l'assainissement collectif, à 25 euros par m² construit. Or cette délibération ne visait que les nouvelles constructions, les rénovations et agrandissements.

Aujourd'hui une partie du secteur de la Grande Côte devrait être raccordée à l'assainissement collectif, cela concerne une dizaine de maisons qui sont construites depuis plusieurs années.

Monsieur VIBERT demande à l'ensemble des élus, s'il est opportun que la Commune fasse payer 25 euros du m² existant, aux propriétaires des constructions qui vont être raccordées. En effet, ces maisons disposent pour la plupart d'un assainissement individuel, certes non conforme, mais qui a été financé par les propriétaires ; de plus, une fois raccordés à l'assainissement collectif, ces administrés verront leur facture d'eau nettement augmenter, par la part liée à l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, estime qu'il va falloir fixer un forfait de raccordement pour ces cas précis, il charge Monsieur VIBERT de se renseigner auprès des Communes de la CCPB, pour connaître les tarifs pratiqués.

La décision sera prise ultérieurement.

5. Information sur la vente de l'ancienne école de la Pierre

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une personne est intéressée pour acheter l'ancienne école de la Pierre, au prix qui avait été fixé par le service des Domaines. Un compromis devrait être signé fin avril.

6. Projet d'aménagement par Objectif Pierre, Route de la Fromagerie

Madame Françoise DUCRET, Adjointe en charge de l'urbanisme, expose aux membres du Conseil Municipal, le projet d'urbanisme qui a été présenté à la commission urbanisme, par Objectif Pierre, sur une parcelle appartenant à un particulier, située Route de la Fromagerie.

Elle précise que ce projet, permettait la construction de 10 logements.

La commission urbanisme a demandé à ce qu'un nouveau projet puisse être proposé, un projet qui porterait sur la parcelle privée et la parcelle communale dont la Commune s'est rendue propriétaire avec la maison Besson. Ce nouveau projet de 12 logements, permettrait une meilleure implantation, plus adaptée à la typologie du terrain.

D'autre part la Commune pourrait alors inclure des conditions suspensives dans le projet.

Le Conseil municipal, décide de rencontrer l'architecte d'Objectif Pierre, pour travailler sur une urbanisation dans ce secteur, qui répondra aux intérêts de la Commune.

7. Mise en place d'un groupe de travail chargé de revoir et de mettre en place, les délibérations qui concernent les ressources humaines

Madame Odile LAMBERSSENS, Directrice Générale des Services de la Commune, expose la nécessité de revoir et/ou de mettre en place des délibérations qui concernent les employés, notamment la mise en place du RIFSEEP. Elle souhaiterait qu'un groupe de travail puisse être constitué.

Mesdames Marie PEREIRA, Catherine LEVRIER, Marie-Line VISTALLI, Marjorie MONLOUBOU et Monsieur Benjamin VIBERT acceptent de faire partie de ce groupe de travail.

8. Comptes rendus des commissions

Urbanisme : La commission urbanisme se réunira le 11 Avril 2017

Scolaire : La commission scolaire de réunira le 12 Avril 2017

L'activité basket a commencé pour les TAP, cette activité proposée par Pascale MARION, rencontre un vif succès auprès des enfants.

Parc Naturel du Haut Jura : Madame Marie-Line VISTALLI fait part d'un appel à projets pour créer un paysage sonore.

CCAS :

L'après-midi récréatif pour nos aînés aura lieu samedi 22 Avril 2017, dans la salle des fêtes.

Travaux :

Monsieur Christian DECHELETTE expose que certains travaux vont être repoussés et ce pour des raisons financières.

Monsieur Hervé PERRIN-CAILLE rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le SIEA a permis d'amener la fibre optique dans les Communes, mais que de mauvaises décisions ont mis à mal son budget. Aujourd'hui les Communes ont décidé de créer une cotisation de solidarité 2017, de 3 euros par habitant, cotisation destinée au financement de la fibre optique. En 2018, un Syndicat mixte va être créé, composé du Département de la Communauté de Communes et du SIEA, il permettra de séparer les activités du SIEA et les budgets.

Vie associative :

Monsieur Dominique SCHICKER remercie la presse ici présente, pour l'article fait à l'occasion du nettoyage de printemps. Il regrette l'absence de parents et d'enfants scolarisés à cette manifestation et remercie les associations présentes.

Il précise que l'après-midi a été consacré à la confection de jardinières en bois qui seront installées dans la Commune.

9. Questions diverses :

Monsieur le Maire demande à ce que les élus se prononcent sur les deux projets qui ont été proposés par le Cabinet Trait d'Union pour l'aménagement du cœur du village et soumis à l'avis de la population.

Une majorité d'élus est favorable à la stratégie 2 (traitement des intersections avec la Grande Rue) et la variante une (terrasse du centre, projet qui nécessite le déplacement du city stade).

Monsieur le Maire indique qu'une dizaine d'observations ont été consignées suite à la réunion publique, la variante une est celle qui est plébiscitée.

Cette décision sera transmise au Cabinet Trait d'Union, ainsi que les remarques consignées par les administrés.

Les prochains conseils municipaux sont fixés comme suit :

15 Mai, 12 Juin, 26 Juin et 17 Juillet.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Christian DECHELETTE, qui met à jour quotidiennement le site internet de la Commune.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points à aborder. Sans observation, il lève la séance à 21 heures 25.

Le secrétaire de séance,
Benjamin VIBERT



Le Maire,
Christophe MAYET

